

Territoires et Cinéma

►► Septembre-Octobre 2016 ◀◀

Inégalité des territoires ?

Vous trouverez dans ce numéro l'annonce du colloque que nous organisons avec l'AMRF.

Les rencontres du calendrier font que notre ami le sénateur du Loiret Jean-Pierre Sueur, le sénateur dans la défense du cinéma, vient de poser une question écrite à la Ministre de la Culture. Vous trouverez en page 2 cette question, et la réponse de la Ministre qui détaille très complètement le soutien apporté par le CNC à la diffusion du cinéma. Ce soutien est d'ailleurs couronné de succès, l'argumentation de la fréquentation en témoigne.

Toutefois demeure posée la problématique qui nous a conduits à lancer notre opération « CINEMA ET EGALITE DES TERRITOIRES » : en effet, dans le domaine du cinéma comme dans beaucoup d'autres, une partie importante du territoire ne bénéficie pas des mêmes prestations, les territoires ruraux en particulier. C'est une des raisons pour lesquelles nous organisons notre colloque à Trévoux, un bon exemple de ce que pourrait être l'existence d'un cinéma dans de petites communes.

Rappelons quelques chiffres qui montrent bien qu'une action pour l'égalité des territoires est indispensable :

- Tout d'abord, rappelons que, selon l'INSEE, 41, 5% de la population n'entre jamais dans un cinéma, ce pourcentage montant à 61 % pour les agriculteurs exploitants. Quant à la présence de salles sur le territoire, constatons qu'il y a 2 612 communes de 3 000 habitants et plus, seules 1 007 sont équipées.
- Les statistiques publiées par *La Géographie du cinéma* (document CNC) indiquent que les agglomérations équipées concentrent près de 43 millions d'habitants sur 63 millions.
- 50 % de la population réside dans des communes de moins de 10 000 habitants qui génèrent 29 millions d'entrées avec un indice de fréquentation de 0, 90 % , le reste de la population ayant un indice de fréquentation de 5, 3 %.

Ces quelques éléments permettent de penser que notre démarche est justifiée d'autant que les chiffres de fréquentation corroborent cette analyse.

En effet, les départements représentant le 1/3 de la population génèrent quasiment la moitié des entrées, c'est dire l'actualité du colloque dont vous trouverez le programme page 3

RECOMMANDATION SUR LES CONDITIONS D'EXPOSITION DES FILMS DANS LES CINÉMAS MONO ECRAN.



Cette recommandation que vient de publier la Médiatrice du Cinéma Laurence FRANCESCHINI figure sur notre site, vous en trouverez ci-dessous les principales propositions :

★ (...) lorsque les établissements de spectacles cinématographiques concernés sont situés dans une zone concurrentielle très limitée et a fortiori lorsqu'ils sont classés Art et Essai, une meilleure prise en compte de la spécificité des exploitations de type mono-écran est nécessaire et justifie une exposition diversifiée des œuvres cinématographiques.

★ (...) L'exigence d'une programmation largement majoritaire en termes de nombre de séances, réparties de manière équilibrée sur l'ensemble de la durée d'exposition, est admise en sortie nationale pour des films à fort potentiel. Cette exigence du plein programme peut être assouplie en fonction de la durée d'exposition du film sur plusieurs semaines, du nombre maximal et de la répartition du nombre des séances, afin de ménager la possibilité d'insérer une ou plusieurs séances réservées à la diffusion d'un autre type de film, correspondant à la ligne éditoriale du cinéma et visant à répondre à l'objectif de diversité culturelle.

★ (...) d'une part, le distributeur devrait, lors de la négociation, s'attacher à tenir compte de la bonne connaissance par le cinéma de son public localement et, d'autre part, le programmeur du cinéma devrait, de son côté, être réceptif à la stratégie du distributeur quant à la durée d'exploitation souhaitée du film en fonction de sa nature – et donc de son positionnement et de la concentration attendue des entrées sur la durée, aux conditions de rémunération attendues par le distributeur, à la cohérence de sa sortie (par rapport à la date de sortie nationale du film, par rapport aux placements dans des zones de chalandise similaires, aux exigences de la concurrence dans la même zone, au nombre de copies dans la zone, à la situation concurrentielle du cinéma...), à la période de l'année et au calendrier de sortie des films concurrents.

★ À cet égard, la pratique extrêmement usitée avant la numérisation des salles du partage de copie entre deux cinémas mono-écran de la même zone de chalandise dès la semaine de sortie nationale et sans chevauchement horaire de séances pourrait être un moyen de répondre aux exigences du distributeur.

www.territoires-cinema.fr

- rubrique « Rapports et Décrets » - + Web

★★ Les grandes disparités de l'accès des habitants au cinéma ★★

Question écrite n° 18945 posée par M. Jean-Pierre SUEUR (du Loiret - SOC) publiée dans le JO Sénat du 26/11/2015 - page 2720



« M. Jean-Pierre Sueur appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les grandes disparités qui existent dans l'ensemble du territoire pour ce qui est de l'accès des habitants au cinéma. Nombre de petites et moyennes communes restent, notamment dans les secteurs ruraux, dépourvus de tout équipement permettant l'accès au cinéma. Il mesure les efforts qui ont été accomplis, avec le concours du Centre national du cinéma et de l'image animée. Mais il mesure aussi le chemin qui reste à accomplir. Il lui demande en conséquence quelles dispositions elle compte prendre pour réduire ces disparités. »

communes restent, notamment dans les secteurs ruraux, dépourvus de tout équipement permettant l'accès au cinéma. Il mesure les efforts qui ont été accomplis, avec le concours du Centre national du cinéma et de l'image animée. Mais il mesure aussi le chemin qui reste à accomplir. Il lui demande en conséquence quelles dispositions elle compte prendre pour réduire ces disparités. »

Réponse de Mme la ministre de la culture et de la communication publiée dans le JO Sénat du 15/09/2016 - page 3933



« Le ministère de la culture et de la communication, par l'intermédiaire du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), a toujours veillé à favoriser la pluralité de la diffusion cinématographique,

et à l'accès de tous les publics au cinéma. Dans ce but, le CNC a mis en place des dispositifs de soutien financier aux salles (soutien automatique à l'exploitation, aide sélective à la création et à la modernisation des salles, aide aux salles classées art et essai). Le maillage de salles sur le territoire français est le plus dense d'Europe, avec 8,5 écrans pour 100 000 habitants. La France compte 2 020 établissements cinématographiques en 2014, dont 12,4 % (soit 250 établissements) sont implantés en zone rurale. En 20 ans, le nombre de salles dans les communes de moins de 10 000 habitants a progressé de 14,8 %, soit 193 salles supplémentaires. La quasi-totalité des communes de 50 000 habitants et plus est équipée d'au moins une salle de cinéma, ainsi que plus de 80 % des communes de 20 000 à 50 000 habitants.

Le maillage territorial des salles de cinéma fixe est complété par l'activité des circuits itinérants dans la France entière. Ainsi, en 2014, 1 747 communes disposent d'au moins un point de diffusion géré par un circuit itinérant. Parmi ces communes, 1 692 comptent moins de 10 000 habitants. Au total, 3 267 communes disposent d'au moins un point de projection cinématographique en 2014, qu'il s'agisse d'un établissement fixe ou d'un circuit itinérant. Par ailleurs, afin de main-

-tenir la diversité du parc de salles et d'éviter une concentration accrue des entreprises d'exploitation le CNC s'est rapproché de l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles, pour que celui-ci mette en place des mesures de soutien à la transmission des salles de cinéma.

Ces mesures sont en place depuis novembre 2015 et consistent en un double mécanisme de soutien en faveur de la reprise des salles de cinéma : des prêts participatifs pouvant atteindre 500 000 euros et une garantie bancaire majorée à un taux majoré à 70 % pour des crédits d'un montant allant jusqu'à 1 million d'euros. En outre, les dispositions de nature législative relatives à l'implantation et à la construction des établissements de spectacles cinématographiques soumettent les autorisations à l'examen de l'effet potentiel sur la diversité cinématographique offerte aux spectateurs. Il faut ajouter que la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises a affirmé, dans le cadre du dispositif d'aménagement commercial en matière cinématographique, l'objectif du maintien et de la protection du pluralisme dans le secteur de l'exploitation cinématographique.

Plus spécifiquement, afin d'assurer l'accès des salles aux films et des films aux salles et de renforcer une diffusion harmonieuse des œuvres sur tout le territoire, la profession cinématographique a signé au mois de mai dernier un accord interprofessionnel fixant un cadre général sur la diffusion cinématographique afin de renforcer la diversité des films et afin de réduire les inégalités de diffusion sur le territoire. L'accord repose d'abord sur des engagements importants pris par les exploitants pour favoriser l'accès de leurs salles aux films de la diversité et en améliorer l'exposition. Ainsi, les engagements de programmation, jusque-là limités aux salles disposant d'au moins huit écrans, sont étendus aux salles de six écrans.

Ces nouveaux engagements, applicables dès cet été, fixent notamment des plafonds pour limiter la multidiffusion d'un même film à chaque instant et définissent une part minimum de la programmation réservée aux films indépendants (avec une diffusion au minimum de ces films sur deux semaines). En miroir, les distributeurs ont également pris des engagements très importants, applicables dès le 1er janvier 2017, en prévoyant, selon les cas de figure, que 17 % à 25 % du plan de diffusion des films art et essai dits « porteurs » (au-delà de 175 copies) soit réservé aux établissements situés dans les agglomérations de moins de 50 000 habitants et dans les zones rurales, qui ont de moins en moins accès à ces films depuis plusieurs années.

L'objectif est ainsi d'assurer un meilleur équilibre territorial et de réduire les inégalités d'accès aux films pour les spectateurs. Le CNC, enfin, maintient son soutien financier à l'Agence pour le développement régional du cinéma (ADRC) qui déploie une activité accrue de soutien à l'accès des salles aux films par le financement de copies supplémentaires à l'attention des salles rurales et des petites villes. »

★★ ACTUALITES DE TERRITOIRES ET CINEMA ★★

Association des Maires Ruraux de France



Territoires et Cinéma



VOUS CONVIENT A UN SEMINAIRE DE TRAVAIL
ORGANISE AVEC LE CONCOURS DU CGET
AU CINEMA LA PASSERELLE
3 PLACE DE LA PASSERELLE 01600 TREVOUX
LE LUNDI 17 OCTOBRE 2016
DE 10H A 18H

« CINEMA RURAL, CULTURE EN TERRITOIRES, DE NOUVEAUX SCENARIOS »

L'accès au cinéma en milieu rural est un enjeu majeur du développement culturel. Il est pourtant rendu très difficile pour beaucoup d'habitants voire impossible, les réseaux de diffusion se concentrant sur les villes.

Pour autant, une pratique locale et foisonnante se met en œuvre pour compenser l'absence de politique d'aménagement du territoire dans ce domaine : cinéma itinérant, projections video... La forme prise dans ces animations est variable. Elle est la preuve souvent de l'imagination des acteurs locaux, associatifs et municipaux.

Parce que la situation n'est pas acceptable dans ce qu'elle crée des « zones blanches » cinématographique, l'Association Territoires et Cinéma et les Maires ruraux de France (AMRF) s'associent pour créer un espace de dialogue entre acteurs locaux et organisateurs de la filière cinématographique.

Pour en discuter et faire émerger des solutions nouvelles, quoi de mieux qu'écrire ensemble un nouveau scénario : sur quels scénarios le rural est-il à même de répondre ou de proposer de nouvelles formes d'appropriation de l'objet cinéma ? Comment les acteurs du secteur peuvent changer de regard sur la ruralité et modifier les dispositifs pour les rendre opérants partout sur le territoire ?

- ★ La matinée sera l'occasion de présenter la situation actuelle du cinéma en milieu rural grâce à des témoignages d'acteurs témoignant de leurs expériences.
- ★ Dans un premier temps, l'après-midi sera consacré à une présentation de l'action publique tant au niveau des Collectivités Territoriales, qu'au niveau des dispositifs adoptés en concertation entre l'Etat via le CNC, et les professionnels du cinéma, et à son impact sur l'ensemble du territoire national. Dans un second temps, à la manière de faire émerger une véritable politique couvrant l'ensemble du territoire autour de l'évolution des dispositifs existants.



Philippe GROSVAILLET

Le Président de Territoires et Cinéma
Président du Conseil Départemental de Loire-Atlantique



Vanik BIERBERIAN

Le Président de l'Association
des Maires ruraux de France

Cette rencontre a été préparée en partenariat avec :

Association des maires ruraux de France (AMRF), Fédération nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC), Association Nationale des Cinémas Itinérants (ANCI), Confédération Nationale des Foyers Ruraux (CNFR), Fédération des Centres musicaux Ruraux (FNCMR), Fédération Française du cinéma et de la Vidéo (FFCV), InterFilm, Fédération Léo Lagrange (FLL), Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne (MRJC), Territoires et Cinéma (TetC), Groupe C.I.N.E.M.A, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain et la participation du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET)

INSCRIPTION

TERRITOIRES ET CINEMA 63 rue Daguerre 75014 Paris – mél : villes.et.cinemas@wanadoo.fr

★★ DES NOUVELLES DU CINEMA ★★



Photo : www.rencontres-cinematographiques-de-dijon.fr

L'ARP

Société civile des auteurs, réalisateurs et producteurs Emmanuelle Bercot (auteure, réalisatrice et actrice) présidera les prochaines Rencontres Cinématographiques de Dijon. Cette 26ème édition sera aussi la 11ème accueillie à Dijon du jeudi 20 au 22 samedi Octobre 2016. Florence Gastaud (déléguée générale) ayant annoncé qu'elle quitterait ses fonctions de Déléguée Générale dès l'arrivée de son successeur, les membres du Bureau de L'ARP sont exceptionnellement en charge des débats et du choix des intervenants. Le programme détaillé sera bientôt disponible sur le site www.larp.fr

Au cours de l'assemblée générale de Juin le nouveau conseil d'administration a désigné Julie Bertucelli et Michel Hazanavicius nouveau co-président de l'ARP.



Photo : www.cnc.fr

Le CNC

Le Conseil des Ministres du 30 juin a reconduit pour trois ans Frédérique Bredin à la présidence de l'institution. L'annonce de cette reconduction a été saluée par plusieurs organisations professionnelles, dont l'ARP, pour avoir, en particulier mené à bien la réforme des aides à la production et à la distribution. Yves Jeanneau a été choisi pour finaliser la réforme du compte de soutien au documentaire. La mission a débuté en Juillet, la proposition de réforme devrait être proposée au conseil d'administration du CNC de Novembre et mis en œuvre début 2017.



Photo : www.afcinema.com

La FICAM

Fédération des industries du Cinéma, de l'Audiovisuel et du Multimédia

L'assemblée générale de Juin a élu Didier Diaz, Pdg de Transpalux, qui succède ainsi à Thierry de Ségonzac à la présidence de la FICAM. Thierry de Ségonzac a occupé cette fonction au cours des 16 dernières années soit neuf mandats successifs. La nouvelle présidence s'accompagne de changements importants dans l'organigramme à consulter sur le site www.ficam.fr



Le SCARE Le Syndicat des Cinémas d'Art, de Répertoire et d'Essais a renouvelé un tiers de son CA lors de son AG du 11 mai durant le Festival de Cannes. Sont réélus : Martin Bidou, Christine Beauchemin-Flot, Pascal Robin. Nouvelle administratrice: Frédérique Duperret. Depuis 2015 le SCARE est co-présidé par Stéphane Libs et Aline Rolland.



Ymagis
et EclairColor

Un an après la reprise d'Eclair par Ymagis, Jean Mizrahi a présenté début Juillet le nouveau procédé de préparation et de projection de films en salles : EclairColor. «Cette solution propriétaire associe une nouvelle méthodologie d'étalonnage en post production et des techniques de projections spécifiques dans la salle de cinéma le tout en s'appuyant sur des technologies existantes». Jean Mizrahi estime que les premières projections commerciales pourraient démarrer avant la fin de l'année.

UN NOUVEAU RAPPORT

Le rapport de Pierre Kopp (agrégé de droit et d'économie et avocat spécialisé en droit de la concurrence) commandité par la filière indépendante est désormais public. Il permet de disposer de l'analyse d'un expert indépendant sur les évolutions dans le secteur de l'exploitation en salles et ses conséquences sur la filière. L'auteur constate une concentration horizontale et une intégration verticale dans le secteur de l'exploitation. L'effet est sensible aussi dans la distribution : 5 distributeurs détiennent 45% des parts de marché. Pour résumer Gaumont-Pathé et UGC détiennent 38% des parts de marché de l'exploitation, 50% sur le marché parisien et 20% des parts de marché de la distribution... Pierre Kopp formule des propositions pour «rétablir la solidarité». Parmi ses 12 propositions : • certaines concernent le Médiateur du cinéma • la régulation de la programmation des films en salles • une véritable transparence sur le prix effectif de la place de cinéma • l'accès aux bandes annonces par les exploitants garanti par les distributeurs • un traitement spécifique des œuvres indépendantes « art et essai » • redéfinir l'assiette de la TSA et du partage de la valeur. Un rapport qui va faire plaisir et bondir selon le positionnement du lecteur et dont les propositions mettront certainement du temps à se mettre en place.....



La SMPTE Société d'Ingénieurs de Cinéma et de Télévision SMPTE, leader dans les domaines des normes de cinématographie et de l'éducation pour les industries des médias, du divertissement et la technologie, lance le concours : « PROJET VISTA » pour détecter des talents émergeants dans les domaines créatifs et d'ingénierie et soutiendra les futurs cinéastes en développant des expériences de cinéma interactif. Le concours est ouvert uniquement aux étudiants universitaires inscrits dans un programme agréé de 2 ou 4 ans, de premier ou de troisième cycle et il récompensera cinq finalistes d'une somme de 5 000 dollars qui leur permettra de créer un court-métrage de 10 minutes qui pourrait servir comme modèle pour une expérience de long-métrage interactif. Les deux meilleurs court-métrages seront projetés à CinemaCon au mois de mars 2017 et le gagnant recevra le premier prix de 5 000 dollars supplémentaires ; le deuxième recevra 2 500 dollars. Ces deux court-métrages seront projetés dans des salles à la suite de l'événement.